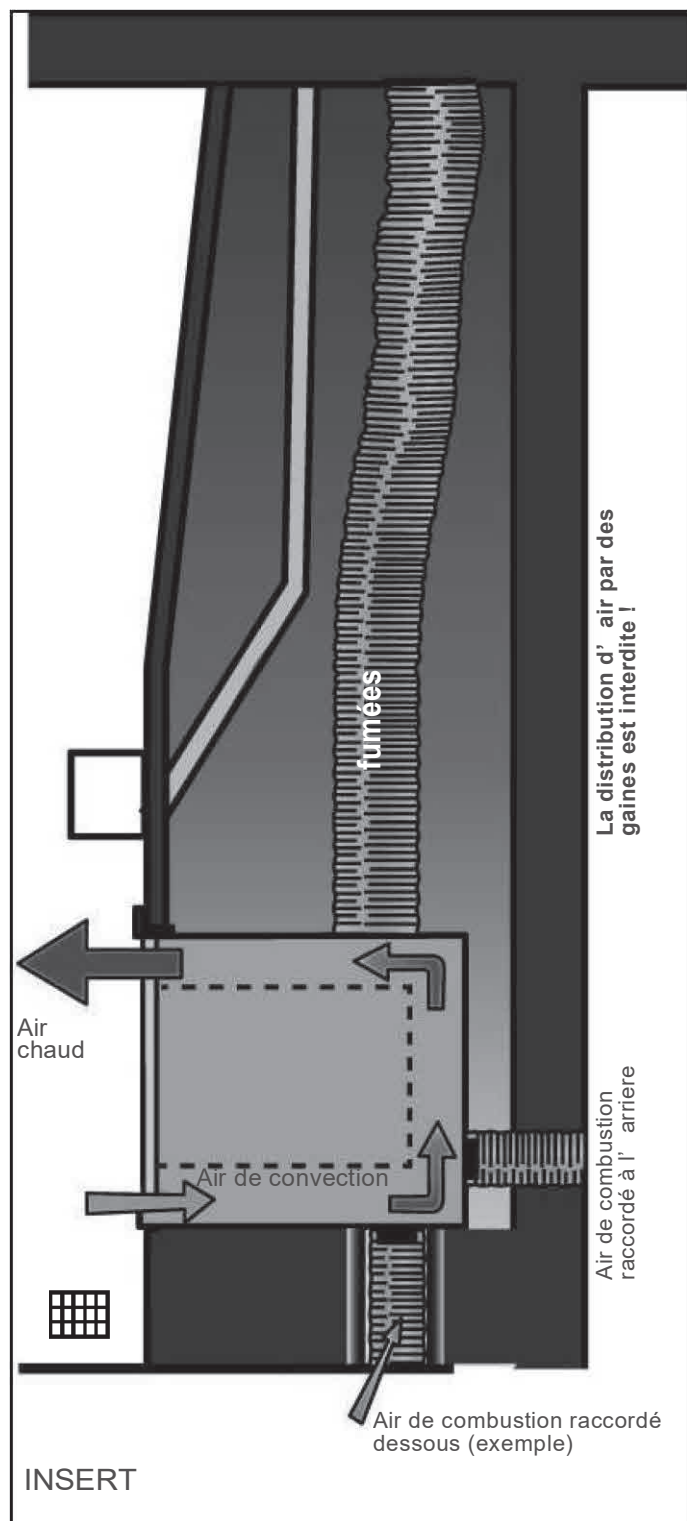


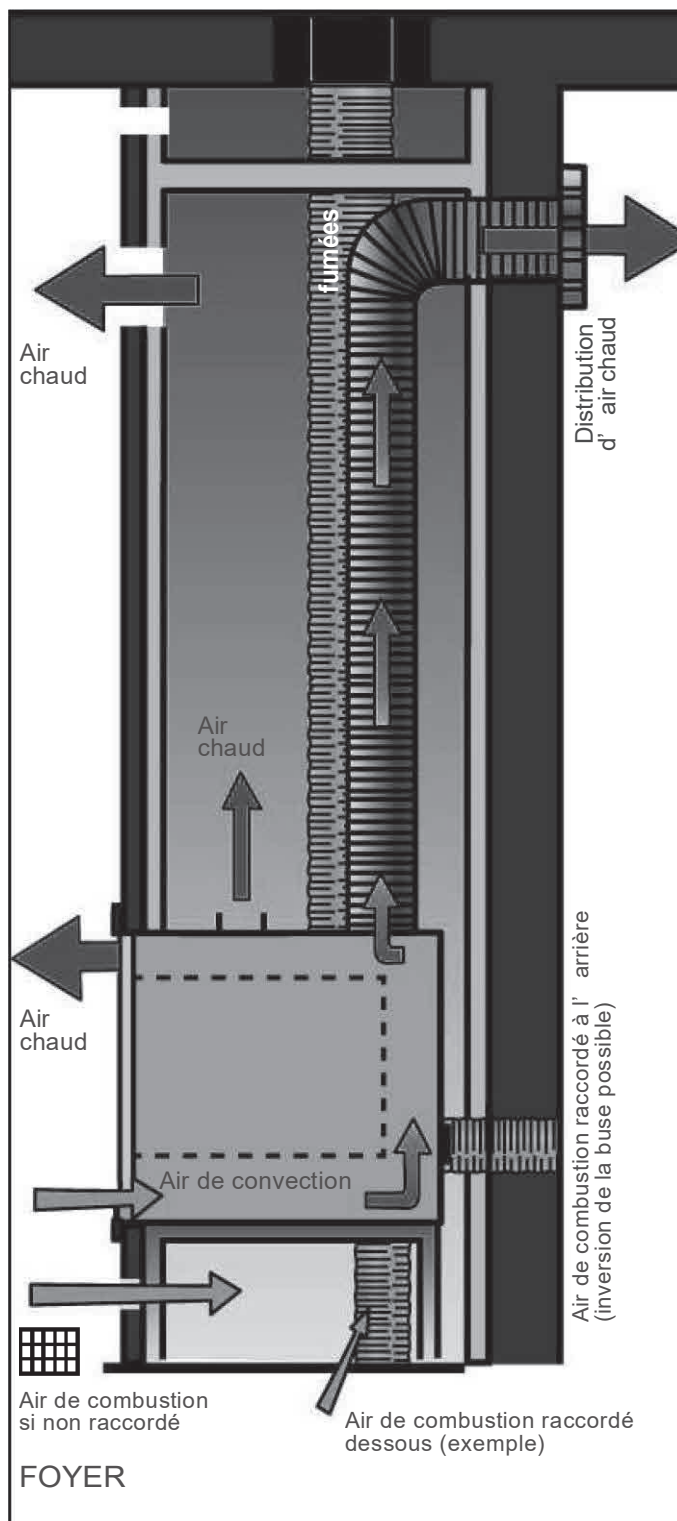
2. PRINCIPE DE RACCORDEMENT

L'installation de l'appareil de chauffage étanche est possible en **insert** dans une cheminée existante ou en **foyer** dans un habillage adapté. L'air de combustion peut être raccordé (buse Ø 75) dessous ou à l'arrière du foyer ou prélevé dans le local (non raccordé). Si l'air de combustion n'est pas raccordé, une arrivée d'air est obligatoire dans le local pour alimenter la combustion (Air de combustion). L'air chaud est soufflé par le ventilateur (en option).



INSERT

L'air chaud sort par la façade de l'appareil. La distribution d'air chaud est interdite. La buse de sortie de fumées doit être raccordée (Ø 150) à un tubage d'évacuation des fumées (cf DTU 24.1).



FOYER

La buse de sortie de fumée doit être raccordée (Ø 150) à un conduit d'évacuation des fumées (cf DTU 24.1). L'air chaud sort par la façade de l'appareil. La distribution d'air chaud est possible avec des buses (Ø 125 ou Ø 150) en option. Dans ce cas l'air chaud sort exclusivement par le dessus du foyer. (Schéma avec les 3 possibilités d'alimentation d'air de combustion.)